

Séance du 16 décembre 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

**ABSENTS** : MM. Causse, Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** – Marché de fournitures administratives – Avenants de prorogation.

Par délibération du 7 octobre 2010, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation des entreprises afin de conclure les marchés de fournitures administratives permettant de couvrir les besoins correspondants de la Ville et du CCAS.

La commission d'appel d'offres, réunie le 15 décembre 2010, a déclaré la procédure infructueuse pour les lots n° 1 (fournitures de bureau) et n° 3 (papier bureautique), et sans suite pour le lot n° 2 (fournitures pour les écoles).

La passation de marchés négociés, prévue alternativement dans ladite délibération, ne peut être mise en œuvre, les conditions initiales du marché devant être substantiellement modifiées pour prendre en compte les raisons ayant conduit à rejeter les offres. Une nouvelle consultation, pour laquelle le conseil municipal sera saisi ultérieurement, est donc nécessaire.

Or, les marchés actuels arrivent à échéance fin 2010. Dans l'attente de l'issue de la nouvelle procédure et afin de pourvoir aux besoins des services municipaux et des écoles dans l'intervalle, il convient de formaliser la prorogation des marchés concernés pour une durée de cinq mois, soit jusqu'au 31 mai 2011. Le conseil municipal est appelé à en délibérer pour les lots n° 1 et 2 visés ci-dessus, le lot n° 3 ayant fait l'objet d'une procédure adaptée.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec d'une part la société Buro +, titulaire du marché de fournitures de bureau pour les services municipaux (marché 06/173) et d'autre part la société Pichon, titulaire du marché de fournitures pour les écoles (marché 07/007). Il est précisé que les montants maximum relatifs à ces marchés à bons de commande ne sont aucunement affectés par cette prorogation.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.